

Formation professionnelle interrégionale dans l'espace du Rhin Supérieur

RÉSOLUTION DU CONSEIL RHÉNAN - SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 JUIN 2011

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 10 juin 2011 et sur proposition de la Commission "Culture, Jeunesse, Formation",

1. souligne l'importance particulière tant de la mobilité professionnelle interregionale que de la formation professionnelle interrégionale en vue d'un développement continu de la région du Rhin Supérieur en une région métropolitaine européenne,
2. se prononce pour qu'un nombre sans cesse croissant d'acteurs du milieu professionnel et de jeunes en formation de la région du Rhin Supérieur absolvent des étapes et des stages dans le pays voisin, reconnus dans le cadre de leur formation, et fasse des expériences interrégionales au long de leurs activités professionnelles et demande que ces compétences professionnelles acquises soient reconnues,
3. salue et soutient en conséquence les deux projets "Certificat Euregio" pour une période de formation en milieu professionnel sur le territoire du Rhin Supérieur, et "Trans-VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)" pour un certificat de compétences reconnaissant les expériences professionnelles acquises à l'étranger, et se prononce pour une poursuite engagée de ces deux projets, étant donné leurs fonctions positives, favorisant la soudure de la région du Rhin Supérieur,
4. demande aux régions du Rhin Supérieur de réunir leurs efforts afin de faire progresser la reconnaissance mutuelle des certifications professionnelles ainsi que l'amélioration de la transparence et l'équivalence de telles certifications, en tant que support du développement de la région métropolitaine,
5. souligne à nouveau l'importance que revêt la compétence dans les deux langues voisines allemand et français comme base de la formation transfrontalière et se prononce en faveur d'un renforcement de l'enseignement des deux langues voisines pendant toute la scolarité.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement de la République Française,
- à la Région Alsace,
- aux Gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- aux Gouvernements des Cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- à la Confédération Suisse,
- au Gouvernement de la République Française,
- au Gouvernement de Rhénanie-Palatinat.

